

**ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN
ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

12 avenue de Verdun
41000 BLOIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

In Extenso Audit

25 rue de la Milletière
BP 87457
37074 Tours Cedex 2

Tel : 02 47 87 48 00
Fax : 02 47 87 48 10
toursnord@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

12 avenue de Verdun
41000 BLOIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la fusion de l'ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES et de l'association EASY INSERTION au 1^{er} janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Dans le cadre de notre mission, nous avons obtenu les documents externes et internes permettant de nous assurer de la correcte application du principe de séparation des exercices, notamment au niveau des produits d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Tours, le 27 mai 2019

Le commissaire aux comptes
In Extenso Audit



Représenté par Valérie ROCHARD

COMPTES ANNUELS

Bilan
Compte de résultat
Annexe

A C T I F		Arrêté au 31/12/2018			31/12/2017
		Durée 12 mois			12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles		23 117,02	-20 204,73	2 912,29	5 339,07
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations Corporelles					
Terrains		80 838,69	-36 240,21	44 598,48	45 274,42
Constructions		2 318 939,85	-1 553 666,83	765 273,02	853 858,12
Installations techniques, matériel et outillage		214 241,45	-152 646,52	61 594,93	63 270,17
Autres immobilisations corporelles		539 435,50	-393 816,90	145 618,60	134 025,53
Immobilisations corporelles en cours		589 429,27		589 429,27	263 026,82
Immobilisations Financières					
Participations et créances rattachées à des participations		46 380,00		46 380,00	45 700,00
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		32 722,12		32 722,12	30 034,08
TOTAL I		3 845 103,90	-2 156 575,19	1 688 528,71	1 440 528,21
Comptes de liaison					
Comptes de liaison (1)					
Comptes de liaison		0,01		0,01	0,01
TOTAL II		0,01		0,01	0,01
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et fournitures					
Autres approvisionnements					
En-cours de productions (biens et services)					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Avances et acomptes versés sur commandes		952,67		952,67	
Créances (2)					
Créances redevables et comptes rattachés (3)		123 815,59	-15 203,90	108 611,69	91 797,26
Autres créances		118 308,20		118 308,20	72 201,34
Valeurs mobilières de placement					
Valeurs mobilières de placement		28 628,82		28 628,82	28 292,50
Disponibilités					
Disponibilités		1 751 185,52		1 751 185,52	1 600 816,32
TOTAL III		2 022 890,80	-15 203,90	2 007 686,90	1 793 107,42
Comptes de Régularisation					
Charges constatées d'avance					
Charges constatées d'avance		8 630,55		8 630,55	8 455,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion (actif)					
Ecart de conversion (actif)					
TOTAL GENERAL		5 876 625,26	-2 171 779,09	3 704 846,17	3 242 091,11
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l’investissement, à l’exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre cet établissement les autres établissements et services concernés.					
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :					
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF					

P A S S I F		Arrêté au 31/12/2018	31/12/2017
		Durée 12 mois	12 mois
Fonds propres			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds associatifs sans droit de reprise		941 031,89	941 031,89
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Dons et legs			
Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
Réserves			
Excédents affectés à l'investissement		380 740,29	349 177,14
Réserves de compensation		303 572,14	366 805,42
Excédents affectés à la couverture besoin fonds roulement		234 165,17	236 028,13
Autres réserves		39 794,78	39 794,78
Report à nouveau			
Report à nouveau (gestion non contrôlée)		-184 469,12	-207 557,91
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs			
Résultat sous contrôle tiers financeurs		-110 032,65	-115 978,76
Dépenses non opposables aux tiers financeurs			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)		-9 710,10	-4 498,19
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		286 297,32	217 881,53
Provisions réglementées			
Couverture du besoin en fonds de roulemen			
Amortissements dérogatoires et prov renouvellement immobilisation:		8 142,16	9 502,16
Réserves des plus-values nettes d'actif			
Immobilisations grevées de droits			
TOTAL I		1 889 531,88	1 832 186,19
Comptes de liaison			
Comptes de liaison			
Comptes de liaison			
TOTAL II			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour risques		66 502,80	4 700,00
Provisions pour charges			
Provisions pour charges		30 930,82	52 331,18
Fonds dédiés			
Fonds dédiés		158 116,72	26 300,00
TOTAL III		255 550,34	83 331,18
Dettes (3)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (4)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		882 463,09	680 786,08
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Emprunts et dettes financières divers (3)		22 906,44	25 921,94
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Redevables créditeurs			
Redevables créditeurs			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)			
Dettes fournisseurs et acomptes rattachés (4)		259 495,97	212 938,61
Dettes sociales et fiscales			
Dettes sociales et fiscales		393 729,45	404 258,07
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			4 647,80
Autres dettes (5)			
Autres dettes (5)		1 169,00	-1 978,76
TOTAL IV		1 559 763,95	1 326 573,74
Comptes de régularisation			
TOTAL GENERAL		3 704 846,17	3 242 091,11
(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : (3) En particulier : cautions versés par les rédisents à leur entrée dans l'établissement (4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an : (5) Dont fonds des majeurs protégés : 			



ASLD Tous Ets 2018

Arrêté au : 31/12/201831/12/2017Variation						
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens)	638 654,34	26,09	617 552,43	28,48	21 101,91	3,42
Production vendue (services)	454,79	0,02	698,50	0,03	-243,71	-34,89
Chiffre d'affaire	639 109,13	26,11	618 250,93	28,51	20 858,20	3,37
Production stockée						
Dotation globale	2 249 159,36	91,88	2 031 948,66	93,72	217 210,70	10,69
Subventions d'exploitation	2 447 853,54	100,00	2 168 180,68	100,00	279 672,86	12,90
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	45 280,77	1,85	93 589,12	4,32	-48 308,35	-51,62
Autres produits	63 320,62	2,59	35 662,01	1,64	27 658,61	77,56
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	5 444 723,42	222,43	4 947 631,40	228,19	497 092,02	10,05
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achat de matières premières et autres						
Autres achats et charges externes	2 170 212,66	88,66	1 944 143,86	89,67	226 068,80	11,63
Impôts, taxes et versements assimilés	184 418,04	7,53	211 961,26	9,78	-27 543,22	-12,99
Salaires et traitements	1 944 755,49	79,45	1 901 928,28	87,72	42 827,21	2,25
Charges sociales	780 606,95	31,89	733 489,82	33,83	47 117,13	6,42
Dotation	187 866,80	7,67	193 531,82	8,93	-5 665,02	-2,93
Autres charges	16 256,46	0,66	35 753,06	1,65	-19 496,60	-54,53
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	5 284 116,40	215,87	5 020 808,10	231,57	263 308,30	5,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	160 607,02	6,56	-73 176,70	-3,38	233 783,72	-319,48
Opération en commun						
Bénéfice attribué, perte transférée Total III	32 736,00	1,34	47 086,92	2,17	-14 350,92	-30,48
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV			-0,04	0,00	0,04	-100,00
OPÉRATION EN COMMUN	32 736,00	1,34	47 086,88	2,17	-14 350,88	-30,48
Produits financiers						
Produits financiers de participations			717,97	0,03	-717,97	-100,00
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	4 873,31	0,20	6 244,53	0,29	-1 371,22	-21,96
Reprises/provisions et transfet de char						
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	4 873,31	0,20	6 962,50	0,32	-2 089,19	-30,01
Charges financières						
Charges financières	14 158,34	0,58	13 647,42	0,63	510,92	3,74
Autres charges financières						
Charges exceptionnelles	11 300,00	0,46			11 300,00	
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	25 458,34	1,04	13 647,42	0,63	11 810,92	86,54
RESULTATS FINANCIERS	-20 585,03	-0,84	-6 684,92	-0,31	-13 900,11	207,93
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	172 757,99	7,06	-32 774,74	-1,51	205 532,73	-627,11
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	5 222,40	0,21	5 377,15	0,25	-154,75	-2,88
Sur opération en capital	55 968,21	2,29	22 573,73	1,04	33 394,48	147,94
Reprises/provisions et transfert de char	1 632,68	0,07	1 360,00	0,06	272,68	20,05
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	62 823,29	2,57	29 310,88	1,35	33 512,41	114,33
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	42 915,73	1,75	22 334,59	1,03	20 581,14	92,15
Sur opération en capital	3 595,00	0,15	44,41	0,00	3 550,59	7 995,02
Dotation aux amortissements et aux prov.	66 543,93	2,72	4 951,87	0,23	61 592,06	1 243,81
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	113 054,66	4,62	27 330,87	1,26	85 723,79	313,65
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-50 231,37	-2,05	1 980,01	0,09	-52 211,38	-2 636,93
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX						
Impôts sur les bénéfices	420,00	0,02	2 295,78	0,11	-1 875,78	-81,71
TOTAL X	420,00	0,02	2 295,78	0,11	-1 875,78	-81,71
PRODUITS	5 545 156,02	226,53	5 030 991,70	232,04	514 164,32	10,22
CHARGES	5 423 049,40	221,54	5 064 082,21	233,56	358 967,19	7,09
SOLDE INTERMÉDIAIRE	122 106,62	4,99	-33 090,51	-1,53	155 197,13	-469,01
Total XI						
Eng.à réaliser sur ressources affectés	143 116,72	5,85	12 072,68	0,56	131 044,04	1 085,46
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs	-11 300,00	-0,46	-40 665,00	-1,88	29 365,00	-72,21
TOTAL XI	131 816,72	5,38	-28 592,32	-1,32	160 409,04	-561,02
EXCEDENT OU DÉFICIT	-9 710,10	-0,40	-4 498,19	-0,21	-5 211,91	115,87



**Association d'Accueil, de Soutien
Et de Lutte contre les Détreffes**

1 rue Jehan de Saveuse

41000 BLOIS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

- Total du Bilan :	3 704 846 Euros
- Chiffre d'affaires :	639 109 Euros
- Résultat net comptable :	- 9 710 Euros

**ASSOCIATION D'ACCUEIL, DE SOUTIEN
ET DE LUTTE CONTRE LES DETRESSES**

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

1 rue Jehan de Saveuse

41000 BLOIS

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

1 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Ouverture du Centre Provisoire d'Hébergement en juillet 2018

Fermeture du CAO sur le site de Godineau

Ouverture de 6 places supplémentaires sur les pensions de famille (Vendôme)
et de 6 places supplémentaires sur la Maison Relais Jeunes

Création du pôle maintenance

1.2 Evènements postérieurs à l'exercice

Au 1^{er} janvier 2019, l'association EASY INSERTION a été absorbée par l'ASLD, suivant AG Exceptionnelle en date du 22 novembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019. Au 31 décembre 2018, EASY INSERTION réalisait un excédent de 33.468,90 € et les fonds propres, résultat inclus étaient de 76.748,46 €.

2 Principes, règles et méthodes comptables

2.1.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe.

2.1.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

Elle a également respecté pour l'arrêté ces comptes, l'instruction comptable n° 00-061-M22 du 10 juillet 2010 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant de l'article L 311-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

2.1.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.1.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute au 01.01.18	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.18
Immobilisations incorporelles	21 418	1 914	-215	23 117
Immobilisations corporelles	3 359 256	404 362	-20 733	3 742 885
<i>dont immobilisations en cours</i>	<i>263 027</i>	<i>349 846</i>	<i>-23 444</i>	<i>589 429</i>
Immobilisations financières	75 734	17 672	-14 305	79 102
TOTAL	3 456 408	423 948	-35 253	3 845 104

2.1.2. Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissement cumulés au 01.01.18	Augmentations dotations 2018	Diminutions amortissements 2018	Valeur brute au 31.12.18
Immobilisations incorporelles	-16 079	-4 341	215	-20 205
Immobilisations corporelles	-1 999 800	-196 521	59 951	-2 136 370
TOTAL	-2 015 879	-200 862	60 166	-2 156 575

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Logiciels et progiciels	Linéaire	2 à 3 ans

2.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Types d'immobilisations	
MR – Un véhicule DACIA	9 616 €
MR – Mobilier (Vendôme)	6 279 €
MRJ – Mobilier (Nelles places)	3 500 €
CPH – Aménagement	3 781 €
CPH - Véhicule	9 616 €
PLA – Aménagement bureaux	5 277 €

2.1.4.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	2 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 10 ans

2.1.5. Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent au total à 589 429 € correspondant à

- . Futurs locaux SIAO/ADJ pour 316 909 €
- . Futurs locaux Pôle Logement Accompagné 269 100 €

. Etude future pension de famille

3 420 €

2.1.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de parts sociales et de cautions versées aux propriétaires auxquels l'association loue des appartements.

Les immobilisations financières pour lesquelles il existe un risque de non remboursement sont dépréciées.

2.1.7. Avances et acomptes sur commandes

953 € : correspond aux avances faites sur travaux pour deux artisans qui sont intervenus sur le site du 10bis avenue de Verdun.

2.1.8. Créances

Créances (a)	Montant Brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances usagers et comptes rattachés	123 816	123 816	
Autres	118 308	118 308	
Charges constatées d'avance	8 631	8 631	
TOTAL	250 754	250 754	0

2.1.9. Produits à recevoir

Les produits à recevoir pour un montant de 117 324 € sont constitués par :

Des subventions à recevoir pour un total de 102 637 € :

- Fondation Abbé Pierre : subvention travaux Accueil de jour : 12 000 €
- ANAH : subvention travaux Accueil de Jour : 35 000 €
- CD 41 : prise en charge ASE : 35 935 €
- CD 41 : subvention FSL : 7 700 €
- ARS : Solde dotation globale : 4 500 €
- DDCSPP : subvention AVDL BOP 177 : 7 502 €

Des remboursements de formation pour un montant de 14 687 €

2.1.10. Valeurs mobilières de placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours au 31.12.18	Plus value latente	Moins value latente
AG2R Monétaire FCP	26 827	28 629		

2.1.11. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance comptabilisées à hauteur de 8 631 € sont exclusivement composées de charges d'exploitation concernant l'exercice 2018.

3.2 PASSIF

3.2.1 Fonds associatifs

3.2.1.1 Fonds associatifs sans droit de reprise

Fonds associatifs sans droit de reprise				
Valeur du patrimoine intégral	13 845			13 845
Subventions d'investissement non renouvelables	31 657			31 657
Apport sans droit de reprise	138 967			138 967
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	49 942			49 942
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	706 621			706 621
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	349 177	46 725	15 161	380 741
Réserves de compensation	366 805	54 611	117 845	303 572
Excédents affectés à la couverture BFR	236 028		1 864	234 164
Autres réserves	39 795			39 795

2.2.1.2. Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au 01.01.18	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.18
Fonds associatifs avec droits de reprise				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-115 978		-5 945	-110 033
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme	217 882	80 000	-11 584	286 298
Provisions réglementées	9 502		-1 360	8 142

3.2.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau		-184 469 €
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle des tiers financeurs		

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 01.01.18	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Provision au 31.12.18
Provisions pour risques et charges	57 031	78 967	-38 565	97 433

3.2.3.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

- Provisions pour indemnité de départ à la retraite : 30 631 €
 - Pour les salariés dont le départ en retraite est prévu dans les 5 prochaines années : provision d'un cinquième de l'indemnité théorique en fonction du salaire de l'exercice et de l'application de la convention collective.
- Provisions pour risques : 66 503 €
 - Provision pour indemnité de licenciement : 66 502.80 €
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices : 300 €
 - Provision pour achats sur don UNICITE

3.2.4 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		A - d'un an	A + d'un an	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
à + 2 ans à l'origine	882 463 €	53 223 €	267 048 €	615 421 €
Emprunts et dettes financières divers	22 906 €	22 906 €		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 496 €	259 496 €		
Dettes fiscales et sociales	397 729 €	397 729 €		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes (APL à rembourser)	1 169 €	1 169 €		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	53 223 €			

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des subventions

Service	Financement	2 016	2 017	2 018
Gestion associative	Subventions communales et divers	947	597	2 397
MAINTENANCE	Etat - ACSE - Aides CAE			5 006
CHRS ASLD	DDCSPP - Dotation globale de fonctionnement	1 511 562	1 511 562	1 483 458
	Etat - ACSE - FIPD	0	3 000	2 000
	Direction Région. Droit des Femmes		1 000	12 000
	Service Pénitenciaire d'Insertion et Probation	2 780	0	3 000
	Etat - ACSE - Aides CAE	3 721	28 090	4 076
	Conseil Départemental 41	171 375	99 240	92 945
	Autres financements (réf violences)			19 000
SIAO/115	DDCSPP Cohésion sociale SIAO	93 000	93 000	93 000
	DDCSPP N° 115	38 000	38 000	38 000
	DDCSPP Nuits d'hôtels	81 000	50 000	124 328
	Conseil Général 41	14 250	14 250	14 250
	Etat - ACSE - Aides CAE	13 200	8 300	0
ACCUEIL DE JOUR	DDCSPP	71 000	85 659	76 342
	Fondation Abbé Pierre	0	30 000	0
	ANAH	0	0	35 000
	Emmaüs	0	18 000	16 440
	Ville de Blois	0	0	25 000
	Etat - ACSE - Aides CAE	5 006	8 120	3 105
ABRI DE NUIT	CAF - ALT	32 313	36 239	30 199
	Etat - ACSE - Aides au poste	0	0	606
	DDCSPP	448 959	475 267	519 017
SIEGE	ASP - Aide CAE	13 200	5 887	5 103
MAISONS RELAIS	DDCSPP	210 816	210 240	232 896
STABILISATION	CAF - ALT	11 298	12 886	10 816
	DDCSPP	79 800	79 800	79 800
HUDA	DDCSPP	337 440	234 203	336 814
	CAF - ALT	44 004	51 614	51 614
SAS LOGEMENT	DDCSPP	103 832	103 832	103 832
	Conseil Départemental 41 FSL	4 550	4 025	7 700
	CAF - ALT	10 141	0	0
	DDCSPP - Répondre défi migrants	353 612		0
	Etat - AVDL	19 980	13 304	12 809
	Etat - ACSE - Aides à l'embauche des jeunes	551	0	0
LHSS	ARS	122 290	128 493	128 815
CPH	DDCSPP - Dotation globale de fonctionnement			201 875
CHTL	Conseil Départemental 41	170 211	180 353	184 527
MRJ	Conseil Départemental 41	55 963	99 189	99 589
URG MIGRANTS/PRR	DDCSPP		51 240	101 316
	CAF - ALT			9 795
	FONDS DEDIES PLATEFORME			50 000
CAO	ASP - Aide au poste		1 999	822
	DDCSPP		569 625	561 720
	CAF - ALT		16 637	
	ARS		1 500	
	Fondation de France		7 800	
	FNARS		2 000	
TOTAL		4 024 800	4 274 952	4 779 013

3.2 Subventions d'investissements

Le total des subventions d'investissement est égal à 371 452 €. La reprise de ces subventions s'effectue au prorata du temps d'amortissement des immobilisations créées.

ANNEE DE VERSEMENT	FINANCEUR	NBRE D'ANNEES	MONTANT INITIAL	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	MONTANT AMORTI TOTAL AU 31/12/17	MONTANT AMORTI	RESTE A AMORTIR AU 31/12/18
2013	DDCSPP	10 ans	40 000,00	Achat divers suite fusion LE PRIEURE/LE LIMOUSIN	28 262,23	2 004,51	9 733,26
2013	ANAH	10 ans	10 004,51	Transformation chambres doubles en unités de vie individuelles	4 561,93	1 000,45	4 442,13
2013	ANAH	20 ans	30 000,00	Mise en accessibilité de 3 chambres LHSS	7 392,18	1 500,00	21 107,82
2011 /2012 et 2013	AGGLOPOLYS	20 ans	129 625,00	Financement travaux ADN 42/44 r de la Garenne	31 455,54	6 481,25	91 688,21
2013	COM. COM. CONTROIS	20 ans	7 000,00	Financement travaux ADN 42/44 r de la Garenne	1 691,08	350,00	4 958,92
2017	FONDATION ABBE PIERRE	35 ans	30 000,00	Financement achat Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	30 000,00
2017	ARS	20 ans	5 164,00	Financement volets LHSS	207,52	248,00	4 708,48
2017	EMMAUS	20 ans	10 000,00	Travaux Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	10 000,00
2017	DDCSPP	20 ans	29 658,50	Travaux Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	29 658,50
2018	DDCSPP	20 ans	20 000,00	Travaux Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	20 000,00
2018	VILLE DE BLOIS	20 ans	25 000,00	Travaux Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	25 000,00
2018	ANAH	20 ans	35 000,00	Travaux Avenue de Châteaudun	0,00	0,00	35 000,00
			371 452,01	-	73 570,48	11 584,21	286 297,32

3.2. Résultat par établissement

Services	Déficit	Excédent
Gestion associative	68 714 €	
Maintenance		834 €
Siège		838 €
CHRS ASLD		19 458 €
SAUO/115	65 788 €	
Accueil de Jour	11 214 €	
Abri de nuit	12 315 €	
CAO		8 575 €
Maisons relais		22 347 €
Logements de Stabilisation		11 713 €
HUDA		29 569 €
SAS Logement	3 007 €	
CHTL		19 430 €
LHSS		7 982 €
Maison relais Jeunes majeurs		8 431 €
Plan Relogement des Réfugiés	21 575 €	
CPH		46 849 €
Consolidation	3 120 €	
Résultat de l'exercice		-9 710 €

3.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	12	
Employés	64	

3.3.1 Ventilation des effectifs de l'association

18 adhérents à l'association en 2018

3.4 Reprises sur provisions et amortissements, et transfert de charges

3.4.1 Reprises sur provisions et amortissements

Les reprises sur provisions s'élèvent à 55 671 €, correspondant à :

- 4 646 € de reprise de dépréciations des créances douteuses.
- 1 360 € de reprise sur provisions réglementées (immobilisations)
- 11 300 € de reprise de fonds dédiés
- 272 € de reprise de don (UNICITE)
- 4 700 € de reprise de provision pour litige avec un salarié
- 33 393 € de reprise de provision pour IDR

3.4.2. Transfert de charges

Le montant des transferts de charges s'élève à 2 542 € correspondant à des remboursements d'assurance (1 dégât des eaux et 1 incendie).

3.5 Résultat exceptionnel

3.5.1 Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à la somme de 61 191 € et se décomposent de la manière suivante :

- 1 909 € de remboursement de frais de formation
- 225 € d'écart sur commande et facturation
- 375 € de trop payé sur frais de notaire
- 2 714 € d'annulation de chq non encaissés
- 11 584 € de reprise de subventions d'investissements
- 41 596 € de reprise du CITS pour financement des formations
- 2 788 € de remboursement par le trésor public

3.5.2. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à la somme de 57 811 € et se décomposent de la manière suivante :

- 8 244 € d'annulation de taxe foncière
- 34 638 € de frais de formation
- 11 300 € de remboursement de subvention (projet non réalisé)
- 129 € de charges diverses
- 3 500 € de frais relatifs à un litige avec un salarié

4. Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Emprunts auprès des organismes bancaires

Au 31 décembre, l'engagement s'élève à la somme de :

- Capital restant dû 882 463 €
- Intérêts restant dus 155 519 €

4.1.2 Divers

La Subvention de la DDCSPP de 50 000 € enregistrée dans la comptabilité du Plan de Relogement des Réfugiés a été affectée en fonds dédiés et sera utilisée pour sa destination initiale : la plateforme d'insertion. Le service n'ouvre qu'en cours d'année 2019. Les fonds dédiés seront transférés dans cette nouvelle comptabilité.

4.2 Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont bien bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

4.3 Engagement pris en matière de retraite et engagement similaires

L'indemnité de départ en retraite est provisionnée à hauteur de 30 631 €.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues :

L'engagement de retraite est calculé selon les modalités des accords collectifs de travail applicables pour les Centre d'Hébergements et de Réadaptation Sociale et dans les services d'insertion pour adultes (CHRS).

L'indemnité de départ à la retraite est due à partir de 10 ans d'ancienneté : 1 mois de salaire pour les 10 premières années. Au-delà des 10 premières années, 1/3 de mois de salaire est dû. L'indemnité ne peut être supérieure à 6 mois de salaire.

L'indemnité est provisionnée sur la base du salaire chargé. Les provisions sont comptabilisées pour tous les salariés arrivant à 5 ans de l'âge légal de départ à la retraite : 62 ans en 2018. 1/5^{ème} de la charge est passée chaque année, ainsi que la revalorisation si besoin, en fonction du dernier salaire connu.